

Survol de drone

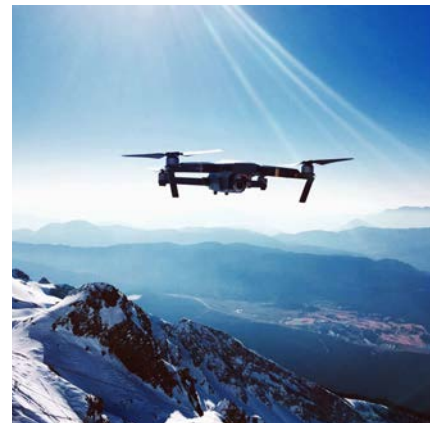
En quoi cette pratique peut déranger les oiseaux ?

Le drone est souvent perçu comme un prédateur par les oiseaux. L'engin volant accompagné du bruit qu'il produit est un facteur générant un stress intense et un comportement de fuite ou d'attaque.

Les vols cumulés de l'oiseau, occasionnés par des passages répétés de drones au cours de la saison de reproduction, sont autant d'efforts qui ne sont pas investis dans la couvaison ou le nourrissage des jeunes.

Le constat est donc une réelle perturbation des activités vitales quotidiennes des oiseaux (nourrissage, repos, reproduction, etc.) qui peut remettre en cause la capacité de survie des animaux, surtout en période sensible.

Réglementation - L'utilisation de drone fait l'objet d'une réglementation spécifique, un certain nombre de règles conditionnent leur pilotage (interdiction de survol de certaines zones), restrictions de vols. Nous vous invitons à vous renseigner sur la réglementation existante (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>).



© Unsplash CC

Quels comportements adopter pour limiter les impacts négatifs ?



Ne pas survoler durant les périodes très sensibles et sensibles les mailles à enjeu fort à très fort identifiées sur les cartes d'alerte avifaune.

Pour connaître les niveaux de sensibilités géographique et saisonnière connus pour les oiseaux sur les sites Natura 2000 gérés par MNCA consulter les cartes d'alerte sensibilité rapaces à l'adresse suivante <https://www.nicecotedazur.org/environnement/natura-2000>.

- ▶ Si un survol est indispensable et ne permettrait pas de respecter les préconisations, une alternative est toutefois envisageable. Pour cela nous vous invitons à envoyer un mail le plus en amont possible à l'adresse natura2000.metropole@nicecotedazur.org pour étudier un plan de vol permettant de prendre en compte la localisation des aires de reproduction.

Pendant les périodes de sensibilité forte et très forte et dans les mailles à enjeux moyen et faible le respect des consignes ci-dessous permet de limiter les impacts sur les oiseaux.



Éviter la proximité avec les falaises et la canopée



Éviter le vol stationnaire et la canopée

Bibliographie sélective :

- ▶ PNM (2018). *Des drones de loisirs incompatibles avec la quiétude de la nature et des usagers du cœur du Parc National du Mercantour*. Communiqué de presse.
- ▶ REYES M., 2018. *État des lieux des connaissances sur l'impact des drones sur les sites Natura2000*. UMS 2006 Patrimoine naturel, AFB/CNRS/MNHN
- ▶ Parc naturel régional du Verdon, 2020. *Survol de drone. Guide à l'attention des utilisateurs « Informations et préconisations sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon »*.

Réalisé avec le soutien de la Métropole Nice Côte d'Azur



Réalisation

